L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 DECEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN VENDREDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Vincent & Co., au Nos 62 et 64 de la rue de la Douane,—bottes, souliers et brodequins.

Par M. W. Newman, au No 16 de la rue de Chartres. — 750 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 rue de Chartres,—Marchandises sèches et Lingerie.

SPECTACLES.

Jeudi, 25 Décembre 1873.

OPÉRA.—A midi: La Traviata et la Veillée Allemande.—Le soir: La Muette de Portici.

ACADÉMIE.—A midi: Noël, Santa Claus.—Le soir: Black Crook.

CONFISERIE.

ACHETEZ vos Fruits cristallisés à 60 cents la livre, Fruits français assortis et Beignets d'Abricots à $1 10 cents, Bonbons fins assortis à 75 cents, chez A. LEMANNE, 207 rue de Chartres. Voyez l'annonce.

La prochaine Législature.

Conformément à la Constitution, la Législature de la Louisiane doit s'assembler le premier lundi de janvier. Or, nous avons le privilége d'avoir deux législatures comme deux gouverneurs, l'une légalement élue et déclarée telle par le seul bureau qui eût en sa possession les documents officiels de l'élection et reconnue par celui qui était gouverneur de l'Etat; l'autre composée à l'aide d'une liste formée d'une manière tout à fait fantaisiste, à vue de nez pourrions-nous dire, par un bureau qui, eût-il été le bureau légal, n'avait aucun document constatant officiellement les résultats du scrutin.

On sait que cette dernière législature a été installée par la force des baïonnettes fédérales, sur un ordre de minuit du juge Durell, dans la maison d'Etat, et que la législature légale a été dispersée par la force après avoir siégé quelque temps dans la salle des Odd-Fellows.

Le gouvernement usurpateur de Kellogg a été reconnu par le président Grant, cela est vrai, mais il ne faut pas oublier que, dans son message au dernier Congrès, le Président a invité le pouvoir législatif à résoudre la question, tout en le prévenant qu'en attendant cette décision, il maintiendrait le *statu quo*. Le dernier Congrès s'étant ajourné sans prendre de décision définitive, la question de la légalité du gouvernement en Louisiane se trouve soumise au Congrès actuel sous deux formes différentes. D'abord, un comité d'enquête a été nommé pour faire une investigation sur la conduite du juge Durell et rechercher s'il y a lieu de le mettre en accusation. En second lieu, si la législature nationale reconnait que ce juge a outrepassé ses pouvoirs en lançant l'ordre qui a servi de base à l'usurpation, elle doit logiquement refuser d'admettre définitivement les représentants du parti Kellogg et le prétendu sénateur élu par la législature usurpatrice.

Il ne s'en suivrait pas que le Congrès dût admettre forcément les représentants et les sénateurs du parti de la fusion, bien qu'à nos yeux ces derniers aient été légalement élus. Mais l'esprit de parti peut empêcher le Congrès d'aller jusque-là et, alors, il ne lui restera qu'à déclarer qu'il n'y a pas de gouvernement légal en Louisiane et à ordonner de nouvelles élections.

Mais, avant que la Chambre ait statué sur la mise en accusation du juge Durell et le Sénat sur l'admission de Pinchback ou de Mac Millen, l'époque fixée pour la réunion de la Législature va arriver. Il est certain qu'il ne sera pas permis à la législature légale de s'assembler, tandis que nous verrons la législature usurpatrice s'installer tranquillement au Mechanic's Institute.

En présence de cette situation, le *Times* conseille aux représentants et aux sénateurs de la fusion, qui ont été reconnus élus par le bureau Durell, d'aller prendre leurs siéges à la maison d'Etat, dans la législature Kellogg. Il considère comme inutile de lutter davantage contre le fait accompli. Le gouvernement de Kellogg, dit-il, est pleinement reconnu à Washington, les actes de sa législature deviendront des *lois* et ce sera peine perdue que d'en contester la validité devant des cours qui ont reconnu aussi cette législature. Or, cette assemblée va être appelée à se prononcer sur des questions très importantes pour l'Etat, et le *Times* est d'avis que les conservateurs qui ont un droit incontestable à siéger, doivent aller reprendre leurs siéges, quelque désagréable que puisse leur paraître cette nécessité. Il soutient que c'est un devoir pour eux et il prédit qu'ils trouveront dans l'assemblée des membres qui coopéreront sincèrement avec eux à toute mesure utile.

Si notre cause était perdue sans rémission au Congrès, nous comprendrions le langage du *Times*, car alors il n'y aurait plus qu'à tirer le meilleur parti d'une situation mauvaise mais irrémédiable. Nous serions dans la position où nous nous sommes trouvés après la reconstruction. Mais est-ce au moment où la question est pendante devant le Congrès, où l'information est ouverte sur l'usurpation qui a amené l'état de choses actuel, qu'il convient de conseiller aux conservateurs un abandon aussi complet de leur cause et un désaveu aussi inopportun de leurs défenseurs au Congrès.

Il a été souvent question, au début du différend, de compromis pour la réunion des deux législatures et on n'est jamais parvenu à s'entendre à cause des prétentions exagérées des radicaux. Mais ce n'est même plus un compromis que propose le *Times*, c'est une soumission pure et simple. Chaque membre de la législature légale devrait aller humblement frapper à la porte de la législature usurpatrice pour demander son admission.

Il n'est pas douteux que M. Kellogg ne soit désireux de voir entrer dans sa législature un élément respectable qui relève un peu le caractère de cette assemblée; mais il est clair que cette rentrée dans la législature d'un certain nombre de membres conservateurs, fournirait un argument puissant aux avocats de l'usurpation au Congrès. C'est là le but que veut atteindre M. Kellogg avant tout. Une fois l'usurpation consacrée et établie définitivement, on tiendrait ou on ne tiendrait pas les promesses de réformes. La population devrait s'estimer heureuse du peu de soulagement qu'on voudrait bien lui accorder.

Le *Times* a souvent reçu les inspirations de M. Kellogg et, en cette circonstance, il exprime probablement encore le désir du pseudo-gouverneur. Sans mettre en doute la sincérité de notre confrère ni même celle de M. Kellogg qui, après tout, a intérêt à réaliser des réformes dans une certaine mesure, nous croyons que la proposition faite aux législateurs de la fusion est dangereuse et doit être rejetée.

Le *Times* ne se dit pas autorisé à parler au nom de M. Kellogg; le fût-il que cela ne suffirait pas, car il est rien moins que certain que celui-ci contrôle sa législature. L'organe officiel de l'usurpation ne nous laisse, d'ailleurs, aucun doute sur le sort d'une démarche, qui servirait simplement d'argument pour nous faire débouter de nos demandes à Washington. Voici en quels termes s'exprime le *Republican* sur la proposition du *Times*:

Par son exposé même, notre confrère reconnait le fait bien établi et indiscutable que le corps irrégulier, envers lequel il professe allégeance, est une exhibition confuse d'aspirants politiques qui n'ont nulle part aucun caractère de législature. C'est un corps que le Sénat même des Etats-Unis ne peut galvaniser et que, d'ailleurs, cette auguste branche du gouvernement n'a nullement l'intention de favoriser....

Faisant allusion à une liste publiée par le *Picayune*, des représentants et sénateurs déclarés élus par les deux bureaux, liste sur laquelle les noms de ceux qui ont siégé à la salle des Odd-Fellows sont en italiques, le *Republican* dit:

Beaucoup de ceux dont les noms sont en italiques ont perdu leur droit à des siéges dans la législature et ont été formellement expulsés. D'autres, qui ont traité l'assemblée avec mépris en niant son autorité et en se joignant à un corps révolutionnaire se sont exposés à la même peine. Il est possible, cependant, qu'ils soient admis, s'ils viennent animés d'un esprit convenable et demandent leur place d'une manière convenable. MAIS NON EN CORPS. Chacun doit être jugé sur son propre mérite et être admis ou rejeté, sans égard à ce que tout autre a fait ou dit. Il est même probable que quelques uns seront invités à revenir à leur devoir et au bon sens; mais il n'y aura pas de mal si l'un d'eux ou tous refusent de répondre.

Le *Republican* termine ses remarques en rappelant que chaque Chambre est juge de l'admission de ses membres, et il conseille même d'attendre l'admission de Pinchback au Sénat avant d'inviter les fusionistes repentants à venir siéger.

Les représentants et les sénateurs fusionistes peuvent juger par le ton impudent des observations du *Republican* de l'accueil qui serait fait à une démarche de leur part telle que celle que conseille le *Times*.

Laissant de côté la question de principe et celle de dignité, qui ont pourtant bien leur poids, nous cherchons vainement de quelle utilité pourrait être, dans les circonstances actuelles, l'entrée de quelques conservateurs isolés dans la législature Kellogg et nous apercevons trop clairement, au contraire, le mal qu'elle pourrait faire à notre cause.

LA DETTE DE L'ETAT.—Nous avons reçu hier soir, trop tard pour que nous puissions en rendre compte immédiatement, le rapport du comité qui avait été nommé par le gouverneur Warmoth pour rendre compte de la dette de l'Etat. Ce rapport est un travail considérable et qui nous paraît mériter attention. Nous l'examinerons avec soin et nous en ferons le sujet de notre prochain article.

Un panier de champagne de l'excellente et populaire marque Krug, reçu hier dans nos bureaux, est venu nous rappeler fort agréablement que nous étions à la veille de Noël. Nous remercions de cette attention nos amis de la maison A. Rochereau & Co., qui n'oublient pas leurs bonnes traditions. Nous ne manquerons pas de faire honneur à leur envoi, car le champagne Krug est notre marque favorite et pour fêter dignement la Noël nous ne connaissons rien de mieux que ce vin généreux, mousseux et pétillant. A travers le prisme chatoyant de cette liqueur dorée nous verrons peut être en rose l'horoscope de l'année nouvelle qui s'avance à grand pas vers nous. Nous souhaitons à nos lecteurs d'avoir une bouteille de Krug pour leur repas de Noël, car ils seront surs de passer un "Merry Christmas."

Parmi les attentions dont nous avons été l'objet hier, il en est une à laquelle nous avons été particulièrement sensible. L'Association des bouchers de la Nouvelle-Orléans, société nombreuse et respectable a bien voulu se souvenir de l'*Abeille* et nous a envoyé deux jolies pièces de victuailles ornées de rubans et de cocardes tricolores. Deux fois merci à l'Association. Ses envoyés seront dûment traités suivant leurs mérites.

PHŒNIX HOUSE.—M. D. Bidwell, du Phœnix House, a eu l'amabilité de nous envoyer hier soir un des meilleurs egg-noggs que nous ayons jamais eu occasion de boire, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous l'avons bu avec délice. M. Bidwell voudra bien agréer nos remerciements ainsi que l'expression de nos vœux ardents pour la prospérité du Phœnix House qui est certainement sous tous les rapports un des établissements les plus recommandables de la ville.

SUMTER HOUSE.—Cet établissement, célèbre toujours la Noël d'une manière brillante, et nous en savons quelque chose.—Ce qu'il nous a envoyé hier soir en est une preuve des plus satisfaisantes. Le Sumter House a toujours occupé une place brillante parmi les établissements de ce genre dans la ville, et nous voyons qu'il tient à conserver sa brillante réputation. M. Geo. Jacobshagen qui le dirige avec une habileté supérieure, voudra bien accepter nos sincères remerciements.

NOËL.—Nous prions M. A. Parle, du salon qui est en face de l'hôtel St. Charles, de recevoir l'expression de nos vifs remerciements en échange de l'excellent egg-nogg qu'il nous a fait remettre, pour passer gaîment la veillée de Noël. M. Parle sait faire les choses comme il faut, et nous nous rappellerons longtemps la supériorité des rafraîchissements dont il a bien voulu nous gratifier.

"DUTY COFFEE HOUSE."—Les compositeurs de l'*Abeille* remercient sincèrement M. Joseph Salom, propriétaire du "Duty Coffee House", encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, pour l'excellent Egg-Nogg qu'il leur a fait parvenir à l'occasion de la Noël.

—Nous remercions bien sincèrement M. Charles Lacoume, propriétaire du "St-Charles Billiards Saloon" et du "St-Charles Hotel Exchange," de sa gracieuse attention pour nous à l'occasion de la fête de Noël.

LUNCH A 6 HEURES DU SOIR.—M. J. M. Maumus informe ses amis et le public qu'il donnera ce soir, à 6 heures, un lunch gratis dans son établissement, à l'encoignure des rues Bienville et Remparts. Un lunch gratis! et à cette heure! M. Maumus aura certainement beaucoup de monde.

MM. PHILIPS & OGDEN.—MM. A. D. Philips et R. N. Ogden, avocats, se sont associés et ont leur bureau rue de la Commune, No 114. Ces deux avocats ont une réputation méritée dans le jeune barreau. Actifs, zélés, intelligents, rompus aux affaires, ils consacrent tout leur temps et tous leurs soins aux intérêts qui leur sont confiés. M. Philips est versé dans les moindres détails de la procédure, et M. Ogden a un talent oratoire que tout le monde a pu apprécier et qui, dans l'exercice de sa profession, est un gage assuré de succès.

VINS, RUM, COGNAC.—M. P. E. Brulatour, rue Royale Nos 116, 118 et 120, a en magasin et en Douane, un grand assortiment de vins des meilleurs crus, ainsi que des liqueurs fort estimées, la liqueur de la Grande Chartreuse et du vermouth, entre autres, ainsi que du cognac supérieur, des meilleures marques et de l'eau de Vichy. Voyez l'annonce.

BIÈRE, CLARET ET ARTICLES ALIMENTAIRES.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de M. P. E. Brulatour, rue Royale 116, 118 et 120, qui a reçu par les steamers *Texas* et *St-Louis*, de Liverpool, 505 barils de Pale Ale, dont il est l'unique agent de vente, et qui attend par l'*Albatros*, de Bordeaux et par le *Simeto*, de Marseille, du claret, du vin de Bourgogne, des eaux-de-vie de diverses marques, et une grande consignation d'articles alimentaires.

—Achetez vos candis, articles pour feux d'artifice et le nouveau candi de maïs chez Miller & Dielmann, 50, 52 et 54 Peter street.

CHAPEAUX.—Le fait est que les chapeaux qu'on vend au "Robert E. Lee", à l'encoignure des rues Royale et St-Louis, sont à fort bon marché et n'en sont pas moins élégants et des plus fashionables.

☞ Les personnes qui souffrent du rhume, de la toux, des bronches, du croup, de l'influenza, seront immédiatement soulagées avec le Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé, connu déjà depuis près d'un demi-siècle, et qui a toujours maintenu sa grande réputation d'excellent remède contre toutes les affections du gosier et des poumons. Le Sirop Pectoral Balsamique est très bon aussi contre la coqueluche.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui, à l'occasion de la Noël et à la demande du public, une MATINÉE extraordinaire aura lieu à midi précis. Le spectacle sera très attrayant; le programme se compose de *La Traviata*, grand opéra de Verdi, chanté par MM. Gadilhe, Lourde, De Quercy, Mlle Moisset, et de *La Veillée Allemande*, drame en un acte de MM. A. Dumas et Bernard Lopez.

Dans *La Veillée Allemande*, M. Lingé, dont notre public a déjà apprécié le talent, a créé le rôle de Walbec à Paris; le succès qu'il y a obtenu, est un gage certain de l'impression favorable qu'il produira sur ses auditeurs d'aujourd'hui.

Samedi, 27, l'opéra bouffe de *Barbe Bleue* sera représenté en *Matinée*, à midi.

A partir d'aujourd'hui l'entrée aux *matinées* est mise à la portée des bourses les plus modestes, car le prix est fixé seulement à CINQUANTE cents.

Le spectacle de samedi soir présentera un grand intérêt: *Les Huguenots* seront chantés par MM. Guaymard et Devoyod. Il n'est personne qui ne tienne à voir M. Devoyod dans le rôle de *Nevers*; ce rôle éclatant et tout d'expansion lui permettra de nous montrer son talent sous une face, qui, jusqu'à présent, n'a pas eu l'occasion de se montrer dans toute son ampleur. D'autre part, M. Guaymard, qui a marché à pas de géant à mesure qu'il s'est familiarisé avec son public louisianais, ne peut que reparaître avec le plus grand avantage dans le personnage de *Raoul*.

Dimanche, 28, première représentation de *Héloïse et Abeilard*, drame en cinq actes, *Les Noces de Jeannette*, opéra en un acte.

Lundi, 29, *Charles VI*, grand opéra d'Halévy.

Incessamment, *La Fille de Madame Angot*, opéra comique.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Une représentation de la pièce féerique *Black Crook*, sera donnée en matinée, aujourd'hui à ce théâtre, à l'occasion de la fête de Noël.

Le directeur, M. Bidwell, se tiendra à l'entrée du théâtre et offrira à chaque enfant une magnifique étrenne.

Immédiatement avant la représentation, aura lieu le tirage de la loterie du buggy offert par M. Hollingworth, à la veuve et aux orphelins, si cruellement éprouvés, du capitaine Fry.

Les étrennes d'une part, et la curiosité de l'autre, attireront certainement beaucoup de monde.

—Nous avons reçu une invitation pour la cinquième représentation que la Société mystérieuse des Réveillonneurs de la douzième nuit doivent donner, dans la Salle de l'Opéra, le 6 janvier prochain, jour de l'Epiphanie. On sait que cette Société a été organisée pour célébrer la Fête des Rois Mages, ou la royauté de la Fève. Les brillantes représentations déjà données par la Société, nous font augurer favorablement de la cérémonie nouvelle qui nous est promise.

Nous avons entendu parler aussi d'un bal que les disciples de Momus doivent donner le 31 décembre, mais nous n'avons eu aucune information directe à ce sujet.

CHAPEAUX.—Le fait est que les chapeaux qu'on vend au "Robert E. Lee", à l'encoignure des rues Royale et St-Louis, sont à fort bon marché et n'en sont pas moins élégants et des plus fashionables.

A NOS LECTEURS.

Nos ateliers devant être fermés aujourd'hui, Jour de Noël, l'*Abeille* ne paraîtra pas vendredi matin. Nous prions les personnes qui ont des annonces à insérer d'en prendre note.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Noël.

Nous voici à la Noël, ce jour de réjouissance publique dans toute la Chrétienté, où, jeunes et vieux, riches et pauvres, fêtent également l'anniversaire de la Nativité.

Tout nous l'indique: l'expression de gaîté que l'on remarque sur tous les visages, la pétarade des enfants dans les rues et la face enluminée de quelques passants.

Hier, malgré un froid humide et pénétrant et un ciel chargé de nuages gris, la rue du Canal présentait un aspect vraiment curieux.

Les grands magasins avec leurs superbes étalages de jouets, de bijoux, de bonbonnières et de cristaux, étaient visités par une foule nombreuse, et l'on voyait chacun sortir avec un petit paquet sous le bras. Santa Claus, ce dieu familier du foyer, qui se rend au chevet des enfants endormis, les poches bourrées de friandises et de colifichets, faisait évidemment provision, et sa tournée a dû être profitable au commerce de détail.

Il fallait voir l'air sérieux et réfléchi avec lequel les charmants marmots jouflus et roses, qui font la joie des familles, suspendaient, hier soir, à la colonne de leurs lits leurs petits souliers et leurs bas, pour recevoir les cadeaux qu'il plairait au Bonhomme Noël d'y déposer. Dépeindre leur ravissement, le lendemain, en s'apercevant qu'ils n'ont pas été oubliés, et l'air de mystère des parents, qui les observent du coin de l'œil, serait chose impossible. En les voyant si heureux, les vieillards se rappellent qu'ils ont été jeunes, et mille souvenirs joyeux viennent les assaillir.

Quel beau jour pour l'enfance! Remarquez ces battements de mains et ces gambades; entendez ces cris et ces rires sonores; et, vous vous demanderez, malgré vous, comment ne pas aimer ces petits êtres, qu'un rien amuse et qui semblent ne vivre que de caresses et de sucreries, et comment, en les aimant, ne pas contribuer à leur bonheur, quand il est si facile de le faire au prix de quelques hochets.

La Noël n'est pas seulement une fête pour les enfants, car, dans toutes les familles, ce jour est observé avec beaucoup de solennité. A part les cérémonies religieuses, qui occupent une bonne partie de la nuit et de la journée, l'*egg-nog* et le punch jouent un rôle important dans les veillées. Nous nous sommes un peu écartés depuis quelques années des vieilles traditions de nos ancêtres. Alors, on se réunissait dans une vaste salle, au coin d'un foyer immense, où l'on aurait pu mettre un bœuf à la broche. Dans l'âtre flamblait la buche de Noël, buche colossale faite d'un tronc d'arbre entier.

Un énorme bol de punch s'étalait sur une table, et chacun pouvait à sa guise y puiser des forces contre le sommeil.

L'aïeul, assis dans un grand fauteuil rembourré, avec une chaufferette sous ses pieds,—véritable patriarche, au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants,—racontait ses chasses et l'histoire des premiers colons de la Louisiane.

On écoutait en silence, tout en fumant, et l'on saisissait avec avidité ses moindres paroles. La soirée s'écoulait ainsi jusqu'à minuit et le tintement de l'horloge appelait chacun à l'église.

On assistait dévotement au service, puis, on allait se coucher sur les deux oreilles, comme l'on dit dans la chanson de monsieur de Malborough, et l'on dormait du sommeil du juste jusqu'au lendemain.

Les choses ne se passent pas tout à fait ainsi de nos jours. Il y a plus de luxe et moins de comfort.

On sait encore s'amuser sans excès, cependant, et les réveillons de Noël, ont conservé un certain caractère de gaîté.

Aujourd'hui, il y aura, selon la coutume, une dinde rotie sur chaque table, dans les familles mêmes les plus pauvres.

Nous laissons nos lecteurs à leurs plaisirs, et nous terminerons cet article, peut-être un peu trop long, en leur souhaitant le "*Merry Christmas.*"

Messe de Minuit.

La messe de minuit, une des plus touchantes traditions de l'Eglise catholique, a été célébrée cette nuit avec une pompe inaccoutumée dans toutes les églises de la Nouvelle-Orléans. Qu'on croie ou que l'on ne croie pas, que l'on ait la foi qui fortifie et qui console, ou que l'on soit livré au doute désolant, la fête de Noël restera dans tous les pays et dans tous les foyers chrétiens la fête par excellence, la fête intime, la grande fête du cœur humain et des saintes affections.

Quoi de plus émouvant, en effet, que ce dogme sacré de la Rédemption opérée par l'Infini, que nous appelons Dieu, et qui, se faisant petit, humble, timide et tremblant, malgré sa toute-puissance, consent, en prenant la forme humaine et en naissant dans une étable, à partager toutes nos misères, toutes nos faiblesses, toutes nos angoisses, pour finir par l'épouvantable agonie du gibet! Non, il n'y a rien de plus vrai, dans le sens purement humain, rien de plus souverainement consolant, quelque absurde abstraitement, que ce grand œuvre de l'Incarnation qui rapproche de sa source, c'est-à-dire de la grande cause primordiale, l'être humain, frêle et chétif au-delà de toute expression.

A la Cathédrale, à St-Patrick, à Ste-Thérèse et à l'église des Jésuites, la messe a été célébrée en présence d'une foule pieuse et recueillie.

A la Cathédrale, l'autel de Notre-Dame de Lourdes et celui de St-François étaient ornés avec une pompe magnifique. Le grand autel disparaissait sous [illegible] p[illegible] soutenait un coup-d'œil féerique. Tous les bancs étaient occupés. Nous n'avons jamais vu pareille affluence de dames. Le Rév. abbé Franin officiait, assisté de deux diacres et du Rév. P. Férec, comme maître des cérémonies. La magnifique messe de Weber a été interprétée par Mme P. Bloche, Mlle [illegible], M. Ch. Borromée et M. G. [illegible], sous la direction de M. Jules Cartès. Mme Devoyod a chanté le Cantique de Noël avec une grande puissance et un charme pénétrant.

A l'église Ste-Thérèse, il y avait également une foule de fidèles et madame Mercier-Blat, que l'on peut déjà appeler une artiste, a chanté d'une façon ravissante, avec une netteté d'expression remarquable, le magnifique cantique de Noël, par Adam.

Aujourd'hui, jour de Noël, à 10 heures, la messe de Mozart sera chantée à la cathédrale par des amateurs, hommes et femmes, que nous venons de nommer. Le *Veni Creator* sera chanté par Mlle O. Berrétans.

L'archevêque officiera à la grand'messe et donnera aux fidèles la bénédiction pontificale à laquelle est attachée une indulgence plénière.

Un escroc qui pratique en public.

Le hasard nous a conduit, hier, au coin des rues Carondelet et Canal, où nous avons vu un attroupement assez considérable. Curieux, comme le sont tous les reporters, nous nous sommes dirigé de ce côté, avec la conviction d'assister à quelque querelle sanglante.

Pas du tout, en nous approchant, nous avons remarqué un individu, ayant l'air d'un charlatan, qui gesticulait et qui parlait beaucoup, en tenant entre ses doigts plusieurs paquets de greenbacks.

Nous avons eu la patience d'écouter ce que disait ce personnage, et après quelques minutes d'une attention soutenue, nous nous sommes aperçu qu'il faisait du *Bunko* en plein vent.

Le drôle mettait dans plusieurs enveloppes des billets de deux, de cinq et de dix piastres, qu'il déposait ensuite dans un chapeau.

Plongeant sa main dans le dit chapeau, il offrait ensuite de donner une de ces enveloppes pour une piastre à quiconque voudrait l'acheter.

Séduits par la perspective de gagner dix piastres quelques innocents se sont laissés tenter.

Il va sans dire que l'enveloppe que leur donnait l'escroc, ne renfermait absolument rien.

Se voyant dupés de la sorte, ils s'efforçaient de rire, mais, au fond, ils étaient furieux.

Nous nous demandons ce que faisait la police pendant que cette scène avait lieu à l'angle des rues Canal et Carondelet.

Il nous semble, cependant, que le *Bunko* est prohibé pour le moment. Il est vrai qu'hier c'était la veille de Noël.

Mais, en vérité, il était bien tôt pour que les métropolitains fissent réveillon.

TEMPERATURE.—24 décembre 1873. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	50	10
12 M.	52	11
3 P. M.	52	11
6 P. M.	50	10

UN TOAST A LA FRANCE.—A Paris, le 2 décembre, 25e anniversaire de l'avènement au trône de l'empereur François-Joseph, un banquet a réuni au Grand-Hôtel les membres les plus notables de la colonie austro-hongroise de Paris. S. Ex. M. le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, présidait à cette fête, à laquelle assistèrent, en outre des nationaux autrichiens, un certain nombre d'invités.

M. le comte Apponyi a porté en ces termes un toast à la santé de son souverain:

Les destinées de l'empire ont, de tout temps, été le plus intimement liées à celles de notre auguste dynastie. C'est ce lien consolidé par la joie comme par le malheur, qui fait de ce jour de jubilé une véritable fête de famille.

Cette fête est célébrée par des cœurs chaleureux et reconnaissants non seulement dans les limites de notre chère et belle patrie, mais partout où résident ses fils; et c'est ainsi que nous aussi nous sommes ici réunis dans une seule pensée et dans un seul vœu: Que Dieu garde, bénisse et protège notre bien-aimé empereur et roi François-Joseph! Qu'il vive!!

Ensuite M. le baron Hubner, ancien ambassadeur, a porté ce toast à la France:

Monsieur l'ambassadeur.

Messieurs,

Je vous adresse la parole dans une langue qui n'est pas la nôtre, mais que vous comprenez tous et qui est la langue de plusieurs de nos aimables convives qui ont bien voulu venir célébrer avec nous cette grande fête, l'avènement au trône de notre auguste souverain.

Vous, mes compatriotes, qui habitez la France, vous connaissez ce grand, ce noble pays, vous l'appréciez, vous l'aimez et vous jouissez de son hospitalité. D'autres de nos compatriotes, et ils font la grande majorité qui ne sont jamais venus ici, ont pu faire la connaissance de la France cet été à Vienne, où elle a conquis des lauriers qui, pour ne pas être sanglants, n'en sont pas moins glorieux.

Je porte un toast à la France—à la France et à M. le maréchal de Mac-Mahon, le digne chef d'une grande nation!

A ce toast a succédé celui du baron Kœnigswarter à la monarchie austro-hongroise.

—On lit dans le *Bien public*:

Nous signalions hier la présence de M. le duc de Nemours chez le président. Le *Français* confirme ainsi cette nouvelle:

"MM. le duc de Nemours et le duc d'Alençon étaient hier, l'un en uniforme de général de division, l'autre d'officier d'artillerie, à la réception du maréchal Mac-Mahon."

On remarque beaucoup les relations plus étroites qui unissent les princes d'Orléans et M. le maréchal-président. L'attitude des journaux orléanistes est aussi très remarquée.

On se demande où vise et où doit aboutir cette politique d'effacement. La branche d'Orléans s'est effacée devant la maison de Bourbon; les princes s'effacent devant le président de la République. Cela est très beau ou très inquiétant.

—On écrit de Berne 1er, décembre:

Sur la demande du conseil fédéral suisse, le gouvernement français, en sa qualité de directoire de l'Union monétaire, a invité les gouvernements de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie, à une conférence qui aura lieu le 10 courant à Paris et dans laquelle sera traitée la question des modifications à apporter à la convention de 1865 dans le sens de l'adoption de l'étalon d'or.

Le conseil fédéral a délégué à cette conférence MM. Feer-Herzog et Lardy.

—Par suite de la mort de l'amiral Tréhouart, la France ne possède plus un seul amiral.

Il est probable que la question du maintien ou de la suppression de cette dignité sera discutée prochainement devant l'Assemblée.

La condition exigée par la loi pour obtenir la dignité d'amiral est d'avoir commandé une force navale devant l'ennemi et dans le grade de vice-amiral.

—Les Anglais n'ont pas le monopole de l'excentricité.

Il paraît qu'hier, un monsieur très bien mis s'est présenté, ganté de blanc, au cornac de Mlle Christine, la femme à deux têtes et à quatre jambes du Cirque, et lui a demandé son double phénomène en mariage.

Le cornac a cru à une mauvaise plaisanterie, mais le visiteur a protesté de la pureté de ses intentions et a laissé sa carte, dont voici le *fac-simile*:

H. DELLIVEAU
ANCIEN DIRECTEUR DE THÉATRE.
7, rue de Paris (Melun).
On désire la connaître.

Si une personne quelconque, après avoir fidèlement suivi le traitement que recommande le propriétaire du remède du Dr. Sage contre le catarrhe—"Dr. Sage's Catarrh Remedy",—et n'a pas été radicalement guérie, le propriétaire, le Dr. R. V. Pierce, désire la connaître. Si elle lui écrit, (Adresse, World's Dispensary, Buffalo, N. Y.) elle recevra une réponse qui lui fera plaisir et lui sera avantageuse, car le docteur offre sérieusement une récompense de $500 pour un cas où son spécifique est impuissant, et on peut avoir la certitude qu'il est à même de payer cette somme. Le traitement dont il est question et que recommande le Dr. Pierce consiste à employer le remède du Dr. Sage contre le catarrhe, avec la douche—"Nasal douche"—du Dr. Pierce,—seul moyen de faire monter le fluide et de l'appliquer à toutes les parties du nez, d'où descendent les ulcères d'où découle la matière. Il faut également avoir recours, outre ce remède, qui doit toujours être chaud, au "Golden Medical Discovery", du Dr. Pierce, remède sans lequel le succès est rare, car ce mal s'étend sur la constitution. Le traitement n'a rien de désagréable; il a l'avantage de ne jamais causer le mal aux poumons, et il y aurait danger si l'on employait du tabac en poudre, fort et irritant, ou des solutions empoisonnées.

Simple fait.

Frankfort, Mich., 13 septembre 1873.

J'avais, il y a un an, un mauvais rhume provenant de catarrhe qui était descendu dans ma gorge. J'employai beaucoup de remèdes, mais je ne me trouvai bien qu'après avoir pris votre "Golden Medical Discovery" et le remède du Dr. Sage contre le catarrhe. Au bout de trois mois, j'étais guéri. Je vous en suis reconnaissant.

26 déc—SVC AMOS FISHER.

☞ Il y a [illegible] à employer la poudre à [illegible]. Pour la pureté et la force, elle n'a pas d'égale.

Décédé, mercredi, 24 décembre 1873, à l'âge de [illegible] ans, JULIUS ALTSCHUL, natif d'Allemagne. Ses amis, ceux de M. et Mme Alexandre Marks, de M. et Mme B. [illegible], sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, jeudi, à huit heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, [illegible].

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Décédé, hier [illegible], [illegible] LIEU, [illegible] de CANTAUD, [illegible], département de [illegible] (France).

Les F∴ M∴ de la [illegible] No 1, et les F∴ M∴ en général sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui JEUDI, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, No [illegible], rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine.

Par mandement du vénérable. LOUIS FRANCK, Secrétaire.

25 déc—1t

ENTREPOT DE TAPIS.
No 17 [illegible] rue de Chartres,
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et au Détail,
TAPIS [illegible], anglais et américains, [illegible] de tables et [illegible].
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en damas et dentelle, [illegible].
BROCATELLES, GOBELINS, [illegible].
CRIN, guimpe, peluche, &c., &c.
21 déc—et PP

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
REÇOIVENT, en ce moment, directement par les derniers vapeurs:
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.
16 sept—6m PP

Avis.
PAR suite de la mort de M. J. ALTSCHUL, notre vente de marchandises sèches est renvoyée à VENDREDI, 26 du courant, à 10 heures du matin. Voir l'annonce.
25déc—1 HOFFMANN, MARKS & CO.

Avis au Public.
J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général, que je donnerai AUJOURD'HUI, JOUR DE NOEL, un LUNCH GRATIS, à six heures du soir.
21 déc—1f J. M. MAUMUS, Encoignure Bienville et Remparts.

AVIS.
IL m'a été volé dans la soirée du 22 décembre une petite malle en cuir, contenant les comptes des steamers St. John, [illegible], Lizzie Hopkins, [illegible], Sabine, Wm. [illegible], [illegible] et plusieurs autres comptes et billets que je ne peux pas énumérer pour le moment; une police d'assurance sur la vie d'Anatole [illegible], de St-Jean-Baptiste, de la Compagnie Equitable de la Louisiane; une lettre de valeur adressée à M. F. A. Chariot, du steamer "Lizzie Hopkins", contenant quatre cent cinq piastres [illegible], savoir:
Cash [illegible]
Mandat de L. Sellers, sur MM. Lienhard & Decker [illegible]
Mandat de [illegible] Frier, sur L. E. Brown [illegible]
Balance en comptes [illegible] et autres [illegible]
Une lettre adressée à MM. Dufour & Limet, contenant quatre-vingt-cinq piastres en dessin en "Currency."
Si la personne qui est en possession de la dite malle veut remettre au [illegible] les papiers qu'elle contient elle peut garder le Cash. Il ne sera pas fait de questions.
Donaldsonville, 23 décembre 1873.
JUST COMEN, Donaldsonville.
24déc—[illegible]

En débarquement des steamships "Texas" et "St-Louis", de Liverpool.
505 barils Pale Ale "Pints & Quarts of the celebrated make Wm Younger & Co." Abbey Brewery, Edinburgh.
à vendre par P. E. BRULATOUR, Sole Agent South, 116, 118, 120 Royale.
25 déc—3

Attendu par les navires "Albatros" de Bordeaux, "Simeto" de Marseille, "Westfield" d'Anvers, et "Green Leaf" du Hâvre.
500 paniers Huile "Pens & [illegible]" [illegible]
[illegible] Burgundy [illegible]
110 caisses Brandy J. Denis Henry Mounié & Co. Cognac.
[illegible] caisses Claret [illegible], Bordeaux.
[illegible]
à vendre par P. E. BRULATOUR, 116, 118, 120 rue Royale.
25 déc—3

Divers.
En magasin et en douane:
600 barriques Vin rouge et blanc, J. H. Wuester?, [illegible]
1000 caisses Vin rouge et blanc, J. H. [illegible]
125 do Château [illegible]
200 do Château Giscours "Pontac"
200 do Haut-Sauternes
50 do Chablis
125 do Clos Vougeot, Chambertin et Volnay
150 do Vermouth, Noilly
150 do Absinthe et Kirsch
40 do Chartreuse et Liqueurs
500 quarts et octaves Sherry Madère et Pommard
100 caisses Huile vierge
30 do Champagne de Paris
3 pancheons Rhum de la Jamaïque;
200 futailles Cognac supérieur des marques: Otard Dupuy & Co, J. Denis, Henry Mounié & Co, Pinet, Castillon & Co. } Cognac.
30 caisses Eau de Vichy.
A vendre par P. E. BRULATOUR, 116, 118 et 120 rue Royale.
25 déc—3

Vente sans réserve de diamants, montres, bijouterie, etc., en dépôt non-réclamés.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 45 du Passage de la Bourse—LUNDI, MARDI et MERCREDI, 29, 30 et 31 décembre 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu chez Jos Angiolo?, encoignure Bourbon et Conti:
Tous les objets mis en dépôt chez lui et non réclamés, tels que diamants, montres en or et en argent, fusils de chasse, revolvers, lorgnettes d'opéra, chaînes, joyaux, etc. Un grand lot de vêtements de seconde main et plusieurs articles trop nombreux pour être énumérés.
Conditions—comptant. 25déc

AVIS DE BANQUES.—Clearing House de la Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1873.—Les banques et les maisons de banque suivantes, membres de la société du Clearing House de la Nouvelle-Orléans, seront fermées les jours suivants que reconnait la loi de l'Etat:
Le 25 décembre 1873—Jour de Noël.
Le 1er janvier 1874—1er de l'an.
Le 8 janvier 1874—Bataille de Chalmette.
Banque des Citoyens de la Louisiane,
Banque Nationale de l'Union,
Banque Nationale de la Louisiane,
Banque Nationale de l'Etat,
Banque Germania Nationale,
Banque Teutonia Nationale,
Banque Nationale de la Nlle-Orléans,
Banque Hibernia Nationale,
Banque de Lafayette,
Pike, Brothers & Co.,
Banque du Canal,
Banque Nationale Mutuelle,
Banque du Peuple,
Banque d'Amérique,
ISAAC N. MAYNARD, Directeur.
24 déc—24, 25, 31—1, 7, 8 janv

Avis.
Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer des rues Canal et Claiborne,
Nlle-Orléans, 23 décembre 1873.
Vu le désir des personnes qui ont l'intention d'assister aux MESSES DE MINUIT de la Noël, les chars de cette compagnie feront le service TOUTE LA NUIT et de minuit à 5 heures du matin, comme suit:
Partant du pied de la rue du Canal—
Les Chars des rues Canal et Claiborne: toutes les demi heures;
Les Chars des rues Gilrod? et Poydras, toutes les heures;
Les Chars des rues Canal et Commune, toutes les 40 minutes.
Après 5 heures du matin, les départs auront lieu comme d'habitude.
JOS. H. DOSBANGE?, Secrétaire.
24 déc—

Salle de Billards Crescent.
LE CRESCENT BILLARD HALL, qui était fermé depuis dix jours, a été mis à neuf et on y a introduit de nombreuses améliorations. L'ouverture en aura lieu CE SOIR.
Le propriétaire, pénétré de ce qu'il doit au généreux patronage dont il a été honoré, n'a rien épargné pour que l'établissement fût au grand complet. Les billards sortent de la fabrique de W. H. Griffith & Co, et ont les bandes de Delaney, connues sous le nom de Delaney's patent wire combination cushion et qui sont déclarées les meilleures qu'on puisse se procurer.
La Salle du Club, annexe importante du Crescent Hall, sera ouverte comme [illegible] avis.
24 déc—[illegible]

Attendu!
Par le navire "Simeto", de Marseille, et le steamer "Louisiane", de Bordeaux.
100 barriques VIN de Brandt?, [illegible]
[illegible] quarts PORTO et SHERRY, P. Valette,
[illegible] huilières de [illegible]
100 paniers HUILE d'olives, [illegible]
100 caisses MUSCAT de Frontignan, [illegible]
[illegible] EAU DE FLEURS D'ORANGER, Vérolli.
10 huilières [illegible] de Fines, [illegible]
[illegible] caisses CAPRES du Mont d'Or, [illegible]
[illegible] caisses AULX,
20 caisses FIGUES sèches,
[illegible] do SARDINES,
[illegible] do FRUITS au jus, Fine-Macédoine,
[illegible] do [illegible] à l'eau-de-vie,
[illegible] do CERISES [illegible]
[illegible] do PETITS POIS et CHAMPIGNONS.
A vendre par F. MARINONI, 66, rue Decatur (entre [illegible]).
26 déc—6tPP

JOUETS D'ENFANT.
JOUETS D'ENFANT.
ARTICLES FANTAISIE
Pour Cadeaux de Noël et 1er de l'An,
—CHEZ—
B. SEMBRE,
COIN ST-LOUIS ET ROYALE.
Bon Marché Exceptionnel.
—GROS ET DÉTAIL—
3déc—6t 2lm.D.J.

Louisiana Cock Pit,
A l'angle des rues Dumaine et Rampart.

Le Cock Pit sera ouvert JEUDI prochain, jour de Noël, à 11 heures du matin. Il y aura une série de combats auxquels les meilleurs coqs prendront part. Les amateurs sont priés d'assister à cette ouverture, [illegible] pour la [illegible].
24 déc—2t—PP

FETES DE NOEL.
Confiserie de A. Lemanne,
207——Rue de Chartres——207
GRAND CHOIX DE CARTONNAGES.
Immense assortiment de:
FRUITS CRISTALLISÉS,
FRUITS FRANÇAIS GLACÉS,
BEIGNETS D'ABRICOTS CRISTALLISÉS,
JOLIS BONBONS FINS,
DRAGÉES SUPERFINES,
GATEAUX ASSORTIS.
21 déc—24,25,26,28,N.

126......RUE DU CANAL......126
(Bains Touro)
DÉPOT DE GLACES FRANÇAISES ET ALLEMANDES.
L. UTER
APPELLE respectueusement l'attention du public sur les prix exceptionnellement bas de son assortiment si bien choisi de:
GLACES françaises et allemandes.
GRAVURES et LITHOGRAPHIES simples et coloriées.
CHROMO-LITHOGRAPHIES.
STORES, CORNICHES et Supports de Rideaux.
CADRES pour Portraits et Tableaux, de tout genre et de toute grandeur.
AU COMPTANT.
Il redore avec le plus grand soin les encadrements de tout genre, [illegible].
21 déc—1m—PP

Etrennes! Etrennes!
Mme GOILARD,
66......RUE ROYALE......66
ANNONCE aux Dames qu'elle vient de recevoir, par le "STRASBOURG", des Confections, [illegible].
N.B.—Une bonne dame de vente trouvera immédiatement un emploi chez Mme GOILARD, [illegible].
16déc—2d jusqu'au 1er janv—PP

LES PLUS CONVENABLES
DES
Cadeaux de Jours de Fête.
UN PIANO, neuf ou de rencontre, à $100 et au-dessus.
UN ORGUE de salon ou MELODEON, à $60 et au-dessus.
UN TABOURET de piano ou une COUVERTURE de piano.
UNE BOITE DE MUSIQUE jouant d'un à [illegible] airs.
UN VIOLON, une GUITARE, un ACCORDÉON, un BANJO ou une FLUTE.
Un livre-collection de MUSIQUE et ALBUM [illegible]
[illegible] rue du Canal.

BEAUX ARTICLES A BAS PRIX.
A. B. GRISWOLD & Co,
Au coin des rues Canal et Royale,
OFFRENT un beau choix des articles les plus élégants et du goût le plus recherché pour les Jours de Fête.
A DES PRIX AUXQUELS SE VENDENT D'ORDINAIRE LES ARTICLES COMMUNS.
Montres—la plus grande variété.
Montres des meilleures maisons.
Bagues, Boucles d'oreilles, Broches, Parures en Perles, Corail, Camé, Améthyste et or d'Europe.
Argenterie fine de la célèbre fabrique de GORHAM & Co.
21 déc—au 1er jv.PP

Prix courant des Gants de Peau
AU GRAND DEPOT
DE
GUÉBLE & NIPPERT,
127......RUE DU CANAL......127
GANTS simples, 1 bouton ...... 75 Cts.
do do 2 do 1 00
do de chevreau 1 do 1 25
do do 2 do 1 50
Nos clients et le public pourront juger par la supériorité de nos gants [illegible].
1?déc—1m PP

A. D. PHILIPS. R. N. OGDEN.
PHILIPS & OGDEN,
AVOCATS,
114 rue de la Commune,
24déc—1m Nouvelle-Orléans.

Le Meilleur Sirop du Monde
POUR LA TOUX
Est celui qui joint à l'efficacité un goût agréable et le bon marché.
Le Sirop Pectoral Balsamique
—DE—
DUCONGÉ
remplit toutes ces conditions.
A. CARRGUCHÉ, Agent général,
Au No. 30 de la rue de Chartres, N. O.
6 déc—1m—dim mer & jeu

LES IDEES DU MOMENT
—ET—
LA RARETE DE L'ARGENT,
Qui m'ont décidé à offrir des [illegible] véritables, [illegible]
Tout article de toilette pour Messieurs, à 25 pour cent au-dessous des prix réguliers de [illegible],
M'ont aussi porté à offrir, à partir d'aujourd'hui, 19 décembre et jusqu'après les fêtes,
MON STOCK ENTIER
d'Articles de Fantaisie,
[illegible]
Cadeaux de Noel et de Jour de l'An.
A 25 0/0 au-dessous des prix ordinaires.
Je prie le public de bien comprendre que cette détermination est très positive.
G. LAVIE,
Importateur d'articles de toilette pour Messieurs
19 déc—au 1 jan No. 132 rue du Canal.

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15...RUE ROYALE....13 et 15
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat [illegible].
Il y a des salons particuliers [illegible].
[illegible]

TOUX, RHUMES, ASTHME.
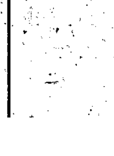
Ces affections, ainsi que la Grippe, [illegible]
Baume Pectoral avec [illegible]
E. LAPLACE, Pharmacien, [illegible]

B. T. Walshe,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
—DE—
Lingerie fine, pour Messieurs,
—ET—
LINGE ET LINGE DE PEAU,
—POUR—
Jeunes Gens, Jeunes Garçons et Enfants.
No 110......RUE DU CANAL......No 110
Près l'encoignure St-Charles.
ANNONCE aux acheteurs au comptant, une réduction de prix.
[illegible]
LINGERIE DE MESSIEURS
—ET—
DE CHEMISES FAITES CHEZ NOUS,
[illegible]
A UNE RÉDUCTION DE PRIX POUR DU COMPTANT.
Nous appelons l'attention sur notre
STOCK DE LINGE
DE JEUNES GARÇONS ET D'ENFANTS
[illegible]
ALLEZ VOIR LES ARTICLES. [illegible]
B. T. WALSHE.
Au No 110 de la rue du Canal, près la rue St-Charles. 16 déc—1m 1er janv

Le magasin le meilleur marché de la ville.
M. E. DAWSON,
Successeur de DAWSON & GUSTO.
[illegible]

UN BON LIVRE
EST LA MEILLEURE
ETRENNE.
LA LIBRAIRIE
HÉBERT & Cie,
Coin Bienville et Chartres,
A REÇU par les derniers steamers, un splendide assortiment de
Livres pour Etrennes,
10,000 VOLUMES richement reliés.
LIVRES DE PRIÈRES-PAROISSIENS,
Nacre, Ecaille, Ivoire, Velours, Maroquin, Cuir de Russie.
CHAPELETS RICHES,
PLUMES ET PORTE-PLUMES EN OR,
ENCRIERS BRONZE ET BOIS SCULPTÉ,
PAPETERIES, riches et ordinaires,
BOITES à ouvrages et fantaisie,
CARTONNAGES et BONBONNIÈRES et autres articles trop longs à énumérer.
Aussi un envoi du
CELEBRE CHOCOLAT NAPOLITAIN
de Guérin-Boutron,
DRAGÉES, PRALINES LOUIS XV,
CHOCOLAT A LA CRÈME ET PRALINÉ,
de Paris.
PRIX MODÉRÉS.
ALMANACHS ET AGENDAS POUR 1874.
HÉBERT & Cie,
39, rue de Chartres, coin Bienville.
28 oct—1m PP

Le Vrai Drapeau Rouge,
(Qu'il n'y ait point de méprise.)
MAGASIN STE-ANNE,
Coin Rampart et Ste-Anne.
SEULE AGENCE AU SUD.
Stock Immense et Varié.
CHAUSSURES!
CHAUSSURES!
CHAUSSURES!
16,000 PAIRES nouveaux genres en débarquement du steamer [illegible], les Chamberlain et Nickerbocker.
NOTA.—Notre approvisionnement des fêtes, attendu depuis le 1er décembre étant arrivé en retard, et les demandes des magasiniers de la ville n'ayant pas égalé celles des années précédentes, le public est notifié que tout notre stock sera vendu sans limites.

! PLUS DE VIEILLES IDÉES !
UNE NOUVELLE ÈRE !
HABILLEMENTS !
50 0/0 au-dessous des anciens prix!
LINGE FIN, des Derniers genres!
MAGNIFIQUES PARDESSUS DE SAISON, LEGERS ET EPAIS.
Chapeaux de tous les nouveaux genres, Casquettes en draps, velours, soie et fourrure.
Lingerie de Messieurs, Malles et Valises.
Jeans du Kentucky, de clientèle, Vêtements en caoutchouc et en toile cirée.
Les Dames sont invitées à venir examiner notre bel assortiment de
Linge de jeunes gens et de jeunes garçons, pour la Noël et les jours de fête.
UN magnifique stock de Draps, Diagonals, Doeskins et Casimirs; [illegible]
Aux magasins de Linge de
M. COGAN,
Aux Nos 19 et 20 de la rue du Canal, et No 6 de la rue [illegible], Nlle-Orléans.

☞ Reconnaissant du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour, le soussigné annonce respectueusement au public et, particulièrement, à ses anciens amis, qu'il a transféré ses bureaux au No. 21 de la rue du Camp—"Bâtisse Tulane"—où il continuera ses affaires de
Encanteur et estimateur de propriétés foncières.
Il s'occupera personnellement de la vente et de l'achat de tous immeubles situés en ville; [illegible]
C. E. GIRARDEY.
Nlle-Orléans, 12 décembre 1873. 13déc—1m

Chant, Solfège, Piano.
MADAME CAMBIER, professeur de chant, [illegible]

SANTA-CLAUS,
(LE BONHOMME NOËL)
Vient d'établir ses quartiers généraux à son endroit favori, chez
GUÉBLÉ & NIPPERT
127......RUE DU CANAL......127
Pour nous mettre à la hauteur des circonstances, [illegible]
9 déc—1m PP Mpe

LES DAMES LIRONT CECI
—ET—
Les Couturières et les Modistes en prendront note.
GUÉBLÉ & NIPPERT
127......RUE DU CANAL......127
ont reçu de leur maison de Paris un vaste et superbe assortiment de BOUCLES jais et oxidées.
CHATELAINES oxidées pour ceintures,
BOUCLES et COULANTS jais et oxidés, pour chapeaux et pour robes.
NOUVEAUTÉS et BOUTONS jais et oxidés.
CEINTURES en soie [illegible]
DENTELLE guipure noire, avec bordure en jais, etc.
Ainsi qu'une collection complète
D'ORNEMENTS ET DE BIJOUTERIE EN JAIS.
GUÉBLÉ & NIPPERT,
RUE DU CANAL,
déballeront, dans le courant de cette semaine, un bel et important envoi de
PLUMES FRANÇAISES,
FLEURS ARTIFICIELLES FRANÇAISES,
— Ainsi qu'un assortiment de —
RUBANS A DEUX FACES,
article qui fait fureur en ce moment à Paris.
9 déc—1m PP Mpe

LUNDI, 15 DECEMBRE 1873,
Ouverture de la Grande
EXPOSITION ANNUELLE
—DE—
T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse.
JOUETS,
Cristaux, Porcelaines,
ARTICLES DE FANTAISIE
—POUR—
CADEAUX
De Noël et du Jour de l'An.
Immense Réduction sur tous les Prix.
CHAQUE ARTICLE EST MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS.
Les personnes qui voudront bien honorer la maison de leur visite, sont certaines d'y trouver l'Assortiment le plus Grand, le plus Varié, qui ait jamais été importé, en Jouets d'Enfants, depuis le plus modique jusqu'au plus élevé; et en toutes sortes de Cadeaux depuis le plus simple jusqu'au plus riche.
Rendez visite au GRAND BAZAR MOREAU, vous jugerez vous-même et vous verrez que nos prix sont à la hauteur des circonstances.
29 déc—1m PP

Ancienne Maison Turpin.
L. MEDAL,
62......Rue Vieille-Levée......62
Grande Manufacture à Vapeur.
CANDIS, CONFISERIES ET PATISSERIES,
CHOCOLATS, BONBONS,
FRUITS CRISTALLISÉS,
Vins Fins et Liqueurs Fines,
GELÉES, SIROPS, ETC., ETC.
AGENCE DE FEUX D'ARTIFICES.
Grande Réduction de Prix
2nov—1m 4jv A l'occasion des fêtes

Bière de Bobée!
Bière de Bobée!
Brassée par E. BOBÉE, à Montivilliers, près le Hâvre (Seine-Inférieure.)
LES soussignés viennent de recevoir de cette bière en grandes et demi-bouteilles, bien emballées, dans des paniers contenant 1 douzaine de bouteilles et 2 douzaines de demi-bouteilles.
La Bière Bobée est pâle et d'un goût très agréable; le climat du sud ne l'affecte nullement, elle est d'une qualité supérieure à toutes celles qui sont importées et se vend à meilleur marché.
Les soussignés se chargent d'en approvisionner les familles, les hôtels, les buvettes et offrent de grands avantages au commerce.
J. A. BLAFFER & CO.,
Marchands de toute espèce d'ales, porters et lager beer étrangers et américains.
Aux Nos 24, 26, 28 de la rue Bienville, et 26 de la rue Gravier
24 déc—2t

PIERRE BOYER,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES
114....RUE DES REMPARTS....114
Entre Toulouse et St-Louis.
A l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il se charge de tout ce qui a rapport aux enterrements de toutes les classes. [illegible]
3 déc—1m

Avis.
LES négociants et les commerçants qui désirent avoir leurs livres bien tenus, [illegible]
A. & L. HUMMEL, 104, rue St-Louis.
Références:—MM. Lehman, Goudchaux & Co; [illegible]; Hart & C. 10déc—1m Ma J D

131 ROYALE. COIN TOULOUSE. 131 ROYALE.
—EN VENTE—
AU PRIX COUTANT,
TOUS LES OBJETS LAISSÉS
Pour compte, tels que MONTRES,
CHAINES, DIAMANTS
—ET—
BIJOUTERIE ASSORTIE
14déc—1m CHAS. TESTART.

MILLER & DIELMANN,
Aux Nos 50, 52 et 54 de la rue Peter.
GRANDE REDUCTION DE PRIX.
NOUS appelons l'attention de nos nombreux amis [illegible]

Institutrice.
UNE Dame qui peut enseigner l'Anglais, le Français [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 24 DEC.—CLASSE No 302.
24 47 37 28 38 49 30 54 62 11 19 33 29 13
[illegible]
Encoignure Royale et Dumaine.

CHAUSSURES!
CHAUSSURES!!
CHAUSSURES!!!
BON MARCHÉ,
—AU—
PRIX D'ENCAN, POUR LES FÊTES,
—AU—
Magasin Rouge,
Encoignure Royale et Dumaine.
20 déc—1m M. LION, Agent.

MAISON
J. GALINIER,
(161)......RUE ROYALE......(161)
OUVERTURE
des MARCHANDISES d'automne et d'hiver nouvellement importées de Paris.
Toutes les nouveautés en Modes et Fleurs.
J'appelle l'attention des dames sur le bel assortiment de mes CHAPEAUX modèles, choisis dans les premières maisons de Paris, et je les prie de vouloir bien venir en considérer la variété et l'élégance. J. GALINIER.
12nov—3m.M.J.D

LA LIQUIDATION,
—DE—
La Maison Lelievre,
174......RUE ROYALE......174.
[illegible]
Vente à 20 0/0 de perte jusqu'au 1er janvier prochain.
[illegible]

CHARLES Trouilly,
No 37......Rue de Chartres......No 37
ENCOIGNURE BIENVILLE.
SALON DE COIFFURE POUR DAMES
—ET—
MANUFACTURE DE CHEVEUX ET PERRUQUES.
MME CHARLES vient d'arriver d'Europe avec un superbe assortiment de Parfumerie, [illegible]
SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE JAIS.
Voiles, Couronnes, Coiffure de Mariées
A DOMICILE.
Seul agent du "E. H. Thiellay's GOLDEN HAIR DYE, London."
Dépôt central de l'EAU TONIQUE pour les cheveux, de CHARLES TROUILLY.

FACTORS' AND TRADERS' INSURANCE COMPANY,
37......Rue Carondelet......37
NOUVELLE-ORLÉANS, 17 Novembre 1873.
(Extrait du Septième Etat Annuel.)
Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1873 ...... [illegible]
Pertes payées dans l'année ...... [illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1873 ...... [illegible]
Intérêts et épargnes reçus ...... [illegible]
Bénéfice net provenant des primes de l'année fiscale ...... [illegible]
Bénéfice net brut après le paiement de [illegible] d'intérêt ...... [illegible]
DIVIDENDES PAYÉS COMPTANT DANS L'ANNÉE.
Intérêt ...... Dix pour cent.
Prime ...... Trente-cinq pour cent.
ACTIF.
30 avril 1873 ...... [illegible]
Réserve d'assurance, de Rivières et de Mer sans [illegible] de Prime.
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
[illegible], Secrétaire.
DIRECTEURS:
Moses Greenwood, John L. Adams,
W. A. Johnson, [illegible],
Jo[illegible] Noble, J. H. Walmsley,
John Chaffe, Wm. [illegible],
Richard Milliken, Joseph W. Carroll,
Samuel E. Moore, A. [illegible],
J. T. Warren, J. I. [illegible],
E. T. Buckner, A. H. May,
Samuel Friedlander, A. H. [illegible],
H. Frellsen, T. Lyon,
W. S. Pike, W. C. [illegible],
A. A. Yates, [illegible],
Samuel [illegible] Boyd.
Avis est donné qu'en vertu de la Charte, un INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT sur le capital de la Compagnie, jusqu'au 31 octobre 1873, sera payé aux actionnaires SUR DEMANDE.
22 nov—1m PP H. DOANE, Président.

Propriétés à vendre et à louer.
Une des meilleures Shop de la ville à vendre.
LA SHOP DE BOUCHERIE, si bien connue, [illegible]. S'adresser sur les lieux, encoignure Bagatelle et Bons Enfants.
21 déc—[illegible]

Bonne Occasion pour la Campagne.

A vendre pour cause de départ, une propriété consistant en 4 arpents de terre, avec un magasin de marchandises et de boucherie et grocerie, ainsi qu'une boulangerie, située à la Côte Gelée, Paroisse Lafayette, Lne. Le tout dans de bonnes conditions.
Pour les conditions, s'adresser à MM. [illegible], coin de la rue [illegible] et Bois, à l'encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée, ou sur les lieux, à la Côte Gelée, à M. P. Doucet. 21 déc—1m

A Louer,
LA MAISON, No 90, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Prix: [illegible]. S'adresser au No 31 de la rue de l'Esplanade, ou au bureau de "l'Abeille". 3 déc—[illegible]

Occasion rare.
A VENDRE, à des conditions avantageuses, une MAGNIFIQUE GROCERIE située dans un des meilleurs quartiers du Deuxième District.
Pour plus amples informations, s'adresser à A. CAMBON, rue Vieille Levée entre Conti et Bienville. 18déc—1m

Vente pour cause de dissolution de Société.
UN des plus anciens CAFÉS du Deuxième District, [illegible].
MR. B. TIBLIER, [illegible] Conti, Nos 14 et 16.
[illegible]

A Louer.
La maison située rue Bourgogne, No 271, entre Ursulines et Hôpital. S'adresser au magasin de M. F. J. Spear, encanteur, Passage de la Bourse, No 45. 11 nov—1m

POUR FRANCE—Une occasion rare se présente à quelques passagers, sur un navire-clipper américain de première classe, ayant de magnifiques cabines et qui est actuellement prêt à partir pour le HAVRE. Pour passage, s'adresser à
MEKKER, KNOT & SCHULTZ,
43, rue Carondelet, encoignure Union.
16 déc—[illegible]

Pour Bordeaux.
Le beau trois-mâts de 1re classe [illegible], capitaine [illegible]. Pour fret ou passage [illegible]
[illegible] rue Conti.

ACHETEZ VOS CHAPEAUX
—AU—
ROBERT E. LEE,
Le magasin de la ville qui vend à meilleur marché,
Coin Royale et St-Louis.
Nov—[illegible]